



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 35803

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le projet de suppression de la moitié du budget attribué par l'Union européenne à la distribution de lait dans les classes maternelles et élémentaires. L'aide à la distribution de lait à l'école bénéficie à environ 5 millions d'enfants. Elle est financée à 95 % par l'Union européenne et 5 % du budget sont constitués de dotation d'Etat visant à renforcer le dispositif dans les zones d'éducation prioritaires et les zones urbaines sensibles. La distribution de lait vise bien sûr à pallier les carences éventuelles des enfants, à créer de saines habitudes alimentaires, à faire une pause conviviale en cours de matinée scolaire, mais aussi à utiliser au mieux les excédents de production laitière. Très attaché à ce dispositif, initié il y a plus de quarante ans par le président Pierre Mendès France, il lui demande de lui faire connaître ses positions face aux projets de la Commission européenne et ses intentions quant à une reprise éventuelle à la charge de l'Etat d'une large partie du budget de distribution de lait à l'école.

Texte de la réponse

A la suite d'un règlement du Conseil de l'Europe, la distribution de lait à l'école a été instaurée en faveur des élèves pour des raisons d'ordre nutritionnel, pédagogique et économique. Cette distribution de lait a été encouragée et financée depuis 1976, grâce à l'octroi de subventions européennes (95 % du financement du programme) et nationales (5 %). Ces subventions sont gérées au niveau national par un organisme dépendant du ministère de l'agriculture, ONILAIT, et sont ensuite allouées à un ensemble d'associations chargé de développer la distribution de lait dans les écoles. Or, depuis ces dernières années, les aides financières européennes ont considérablement diminué et ne permettent plus les distributions de coût que de manière épisodique (une ou deux par semaine). Devant le risque de voir abandonnée la distribution de lait dans les écoles, puisque la Commission européenne a prévu de réduire de 50 % le financement communautaire dès la rentrée scolaire 1999 et de la supprimer en 2001, une réunion a été organisée récemment par ONILAIT afin de faire le point avec les ministères concernés (ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, ministère de l'emploi et de la solidarité, ministère de l'agriculture et de la pêche) sur leur position respective face à ce problème. Il est apparu, à l'issue de cette réunion, un large consensus entre les trois ministères concernés sur les points suivants. Tout d'abord, le ministère de l'agriculture a déjà réagi auprès de l'Union européenne contre cette mesure qu'il juge inacceptable. Le conseil des ministres, en sa séance du 14 juin 1999, a fait une déclaration dans le même sens. Les raisons invoquées pour le maintien de ce programme de distribution de lait s'appuient sur un ensemble de constatations et de recommandations formulées par divers organismes, à savoir que 30 % des élèves examinés par les personnels de santé de l'éducation nationale ne prennent aucun petit déjeuner, que le petit déjeuner, selon le groupe permanent d'étude des marchés des denrées alimentaires (GPEMDA) doit apporter 40 % du calcium journalier, que le comité scientifique de l'alimentation humaine (CSAH) recommande l'apport journalier de produits laitiers à bonne teneur de calcium dont, notamment, 450 mg en maternelle et 550 mg en primaire, que toutes les enquêtes dénoncent la diminution de l'apport calcique chez les enfants et adolescents, ce qui aura de très graves conséquences sur leur squelette

à l'âge adulte, que, enfin, la distribution de lait en milieu de matinée est un moment de pause et de détente qui permet souvent d'apaiser les conflits et d'améliorer les relations de l'enseignant avec l'élève mais aussi de favoriser l'éducation nutritionnelle de l'élève. Enfin, il a été convenu qu'une intervention conjointe du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et du ministère de l'emploi et de la solidarité serait effectuée auprès de l'Union européenne pour protester contre cette mesure qu'ils jugent inopportune et qui va à l'encontre de toutes les mesures préconisées jusqu'à présent au niveau européen pour venir en aide aux plus démunis.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35803

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1999, page 5841

Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 6998